



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 27 FÉVRIER 2023 À 20 H EN LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Janie Tremblay, conseillère
Louise Savignac, conseillère
Chantal Riopel, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Crépeau, directeur général
Me Louis-André Garceau, greffier

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 2023-02-073 ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2023 – ADOPTION

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER l'ordre du jour de la séance du 27 février 2023 en y apportant la modification suivante :

AJOUTER le point suivant :

7.5.5 Journée et Semaine nationale de la santé mentale – Appui et promotion

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 27 février 2023 – Adoption

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023 – Adoption

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 5.1 Certificat du greffier – Procédure d’enregistrement – Règlement 2218-2023 décrétant des travaux d’agrandissement de la Centrale d’eau potable Robert-Boucher et de rénovation de son système de ventilation ainsi qu’un emprunt de 3 273 300 \$ à ces fins
- 5.2 Certificat du greffier – Procédure d’enregistrement – Règlement 2224-2023 décrétant l’acquisition de deux (2) camions de type autopompe ainsi qu’un emprunt de 2 300 000 \$ à ces fins
- 5.3 Certificat du greffier – Procédure d’enregistrement – Règlement 2228-2023 décrétant des travaux d’agrandissement et d’amélioration du garage municipal ainsi qu’un emprunt de 5 028 000 \$ à ces fins

6.0 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 6.1 Demande de dérogation mineure – 800, rue de la Visitation – Recommandation 01 CU 23
- 6.2 Demande de lotissement des lots 6 384 697 et 6 384 698 – Contribution pour fins de parcs et espaces verts

7.0 AFFAIRES COURANTES

7.1 ADMINISTRATION

- 7.1.1 Rapport des dépenses – Période du 9 février 2023 au 22 février 2023 – Approbation
- 7.1.2 Règlement 2169-1-2020 – Financement temporaire – Autorisation
- 7.1.3 Réaménagement du parc Carignan – Accès hivernal à la rivière L’Assomption – Dépôt de projet
- 7.1.4 Terrassement BLR inc. – Promesse d’achat d’une partie du lot 4 563 443 – Approbation
- 7.1.5 Cession de terrain lot 6 545 706 – Future école primaire – Approbation
- 7.1.6 Entente pour la réalisation des infrastructures de la phase 3 – Carré Saint-Charles – Approbation
- 7.1.7 Entente Triam – Projet Roméo-Gaudreault et piste multifonctionnelle chemin du Golf Est – Approbation
- 7.1.8 La Société canadienne de la Croix-Rouge – Renouvellement d’entente de services aux sinistrés – Autorisation
- 7.1.9 Demande de stage Cégep de Lanaudière à Joliette – Techniques de comptabilité et de gestion – Profil administration publique – Autorisation
- 7.1.10 Offre de services financiers – Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière – Renouvellement

7.2 PRÉVENTION DES INCENDIES

- 7.2.1 Participation achat regroupé – Remorque et équipements pour feux de combustibles liquides – Autorisation
- 7.2.2 Entente de services entre la Ville de Saint-Charles-Borromée et Félix Sécurité inc. – Renouvellement

7.3 TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

- 7.3.1 CARA – Réalisation du programme pour l’élaboration des plans de protection des sources d’eau potable (PEPPSEP) – Octroi du contrat
- 7.3.2 Travaux de réfection des infrastructures rue de la Visitation – Résultats ouverture des soumissions – Décision
- 7.3.3 Demande d’avenant n° 3 – Projet Visitation – Les Services EXP – Approbation
- 7.3.4 Achat d’une camionnette – Service des travaux publics et génie – Octroi du contrat
- 7.3.5 Achat camionnette 4 portes à 4 roues motrices – Service des travaux publics et génie – Octroi du contrat
- 7.3.6 Entretien des systèmes de ventilation des bâtiments municipaux – Octroi du contrat

7.4 LOISIR, PARCS ET COMMUNAUTÉ

- 7.4.1 Rénovation de la Maison Antoine-Lacombe – Ressource spécialisée en archéologie – Octroi du contrat
- 7.4.2 Mandat de surveillance des plages municipales – Saison estivale 2023 – Octroi du contrat

7.5 REQUÊTES

- 7.5.1 Fondation Carré St-Louis de Joliette – Invitation souper gastronomique – Participation municipale
- 7.5.2 École des Mésanges – Fête des finissants 2023 – Demande de contribution financière
- 7.5.3 Le Groupe Scout de Saint-Charles-Borromée – Bouteille-othon – Autorisation
- 7.5.4 Les Chanteurs de la Place Bourget – Participation financière pour l’année 2023
- 7.5.5 Journée et Semaine nationale de la santé mentale – Appui et promotion

8.0 RÉGLEMENTATION

8.1 PREMIER PROJET – ADOPTION

8.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

- 8.2.1 Règlement 2229-2023 – Modifiant le règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et

activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée – Avis de motion, présentation et dépôt

8.2.2 Règlement 2230-2023 – Concernant la paix et l’ordre dans la ville et décrétant certaines nuisances – Avis de motion, présentation et dépôt

8.2.3 Règlement 2221-2023 – Décrétant des travaux d’infrastructures pour le déplacement du sentier multifonctionnel et l’amélioration du fossé longeant le chemin du Golf Est ainsi qu’un emprunt de 445 200 \$ à ces fins – Avis de motion, présentation et dépôt

8.2.4 Règlement 2203-1-2023 – Modifiant le règlement 2203-2022 de façon à réviser l’estimation des coûts, augmenter le montant de l’emprunt en conséquence et décréter une taxe foncière spéciale visant certains immeubles pour le remboursement d’une partie de l’emprunt – Avis de motion, présentation et dépôt

8.2.5 Règlement 2179-1-2023 – Modifiant le règlement de démolition 2179-2021 afin de revoir les modalités relatives aux garanties – Avis de motion, présentation et dépôt

8.2.6 Règlement 2233-2023 – Décrétant des travaux de réfection de la Maison Antoine-Lacombe ainsi qu’un emprunt de 636 600 \$ à ces fins – Avis de motion, présentation et dépôt

8.3 SECOND PROJET – ADOPTION

8.4 RÈGLEMENT FINAL

8.4.1 Règlement 2223-1-2023 – Modifiant le règlement 2223-2022 lequel décrète les taux de taxes, de compensation et d’intérêts ainsi que les modalités de paiements pour l’exercice financier 2023 – Adoption

8.4.2 Règlement 2225-2023 – Visant à faciliter l’application de dispositions concernant la paix, l’ordre et le stationnement sur le territoire de la Ville par la Sûreté du Québec – Adoption

9.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1
2023-02-074

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2023 – ADOPTION

ATTENDU qu’une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la tenue de celle-ci, dispensant ainsi le greffier d’en faire lecture.

Sur la proposition de Janie Tremblay

Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023, tel qu'il a été rédigé, et le faire signer par le greffier et le maire ou par le membre du conseil qui présidait celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le président de la séance, monsieur le maire, Robert Bibeau, invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

Aucune question n'a été posée.

5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le conseil prend acte du dépôt des documents suivants, à savoir :

- 5.1 Certificat du greffier – Procédure d'enregistrement – Règlement 2218-2023 décrétant des travaux d'agrandissement de la Centrale d'eau potable Robert-Boucher et de rénovation de son système de ventilation ainsi qu'un emprunt de 3 273 300 \$ à ces fins
- 5.2 Certificat du greffier – Procédure d'enregistrement – Règlement 2224-2023 décrétant l'acquisition de deux (2) camions de type autopompe ainsi qu'un emprunt de 2 300 000 \$ à ces fins
- 5.3 Certificat du greffier – Procédure d'enregistrement – Règlement 2228-2023 décrétant des travaux d'agrandissement et d'amélioration du garage municipal ainsi qu'un emprunt de 5 028 000 \$ à ces fins

6.0 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1
2023-02-075

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 800, RUE DE LA VISITATION – RECOMMANDATION 01 CCU 23

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée et étudiée lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 23 janvier 2023;

ATTENDU que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure; et

ATTENDU l'avis public préalable de 15 jours, en date du 10 février 2023, publié sur le site Internet de la Ville conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER la demande de dérogation mineure suivante :

Demande présentée par la société « Gestion Maxime Courcy inc. », laquelle a pour objet de diminuer de six (6) cases de stationnement le nombre minimal requis de vingt-quatre (24) afin d'ajouter une superficie d'entreposage à l'étage du bâtiment situé au 800, rue de la Visitation, soit le lot 4 563 437 à la condition que le conteneur d'entreposage soit retiré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2
2023-02-076

DEMANDE DE LOTISSEMENT DES LOTS 6 384 697 ET 6 384 698 – CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS ET ESPACES VERTS

ATTENDU la demande de lotissement déposée par Madame Martine Lavallée et Monsieur Jonathan Landry laquelle a pour objet de créer le lot 6 565 620 en remplacement des lots 6 384 697 et 6 384 698, ceux-ci ayant été créés suivant le permis de lotissement 2020-007 et proviennent du lot 4 563 2269191-2352;

ATTENDU qu'aucune contribution pour fins de parcs et espaces verts n'a été versée, à ce jour, pour ces lots; et

ATTENDU le sommaire décisionnel SU-23-03 préparé par monsieur Jonathan Rondeau, directeur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER la demande de lotissement déposée par Madame Martine Lavallée et Monsieur Jonathan Landry laquelle a pour objet de créer le lot 6 565 620 en remplacement des lots 6 384 697 et 6 384 698 suivant le plan E-5624 préparé par Éric Landry, arpenteur-géomètre, daté du 17 février 2023 conditionnellement à ce qu'une contribution financière de 10 % de la valeur inscrite au rôle multipliée par le facteur comparatif, soit 16 950 \$ soit versée au fond de parcs et espaces verts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0

AFFAIRES COURANTES

7.1

ADMINISTRATION

7.1.1

2023-02-077

RAPPORT DES DÉPENSES – PÉRIODE DU 9 FÉVRIER 2023 AU 22 FÉVRIER 2023 – APPROBATION

ATTENDU que le directeur général, en vertu du *Règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire*, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans les listes annexées à la présente résolution pour la période du 9 février 2023 au 22 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.2
2023-02-078

RÈGLEMENT 2169-1-2020 – FINANCEMENT TEMPORAIRE – AUTORISATION

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales de l'habitation (MAMH) a approuvé, le 17 novembre 2022, le règlement d'emprunt 2169-1-2020 modifiant le règlement 2169-2020 de façon à décréter des travaux non prévus au concept original, réviser l'estimation des coûts et augmenter le montant de l'emprunt de 4 412 740 \$; et

ATTENDU que des déboursés doivent être faits en fonction du règlement d'emprunt numéro 2169-1-2020.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER le trésorier et le maire à contracter et à signer, au nom de la Ville, un emprunt temporaire pour le règlement 2169-1-2020 auprès de la Caisse Desjardins de Joliette et à signer une reconnaissance de dette à cet effet, en vue du financement temporaire du règlement d'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.3
2023-02-079

RÉAMÉNAGEMENT DU PARC CARIGNAN – ACCÈS HIVERNAL À LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION – DÉPÔT DE PROJET

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro DGA-23-12 préparé par monsieur David Cousineau, directeur général adjoint, faisant état de la décision de la MRC de Joliette d'annuler l'édition 2023 du Festi-Glace en raison des conditions météorologiques difficiles;

ATTENDU la proposition faite par la MRC de Joliette de soutenir des projets permettant d'améliorer l'accès hivernal à la rivière L'Assomption d'une valeur minimale de 30 000 \$ à même les crédits réservés pour la tenue de l'édition 2023 du Festi-Glace; et

ATTENDU que le projet de réaménagement du parc Carignan répond aux critères d'admissibilité de cette proposition.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER le dépôt du projet de réaménagement du parc Carignan auprès de la MRC de Joliette; et

QUE celui-ci soit financé temporairement à même l'excédent de fonctionnement le temps que soit versée l'aide financière de la MRC de Joliette au montant de 30 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.4
2023-02-080

TERRASSEMENT BLR INC. – PROMESSE D'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 4 563 443 – APPROBATION

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SG-23-03 préparé par monsieur Louis-André Garceau, greffier et directeur du Service des affaires juridiques et du greffe, suite aux discussions intervenues entre les représentants de la Ville et Terrassement BLR inc. concernant la vente par la Ville d'une partie du lot 4 563 443 lequel est adjacent à la place d'affaires de BLR;

ATTENDU que cette acquisition a pour objet de consolider les activités de cette entreprise charloise; et

ATTENDU que le conseil municipal a initié une démarche pour permettre cette vente à la MRC de Joliette afin de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé (règlement 469-2019) tel qu'en fait foi la résolution 2022-05-166 et que la modification est maintenant en vigueur suite à l'approbation du MAMH.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER la promesse d'achat déposée par Terrassement BLR inc. concernant une partie du lot 4 563 443; et

AUTORISER monsieur le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville ladite promesse d'achat ainsi que le contrat notarié qui en découle à condition que celui-ci soit conforme aux termes et conditions de cette promesse d'achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.5
2023-02-081

CESSION D'UN TERRAIN LOT 6 545 706 – FUTURE ÉCOLE PRIMAIRE – APPROBATION

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SG-23-04 préparé par monsieur Louis-André Garceau, greffier et directeur du Service des affaires juridiques et du greffe;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi, la Ville a l'obligation de collaborer avec le Centre de Services scolaire des Samares quant à la planification et à l'implantation d'une future école sur son territoire;

ATTENDU que le terrain identifié par la Ville pour l'implantation d'une future école primaire est le lot 6 545 706 situé sur les terrains du CISSSL, lequel sera cédé incessamment à la Ville suite à la conclusion d'une entente pour la réalisation du projet de la Maison des aînés; et

ATTENDU qu'il y a lieu que la Ville officialise la cession de ce lot afin de permettre au Centre de Services scolaire des Samares de poursuivre la réalisation de ce projet.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER la cession du lot 6 545 706 situé en façade d'une future rue (prolongement du boulevard L'Assomption Ouest vers le sud) au profit du Centre de Services scolaire des Samares pour la construction d'une école primaire; et

AUTORISER monsieur le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis dont notamment la promesse d'achat et l'acte notarié à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.6
2023-02-082

**ENTENTE POUR LA RÉALISATION DES INFRASTRUCTURES DE LA PHASE 3 –
CARRÉ SAINT-CHARLES – APPROBATION**

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SG-23-05 préparé par monsieur Louis-André Garceau, greffier et directeur du Service des affaires juridiques et du greffe;

ATTENDU que le promoteur du projet immobilier Carré Saint-Charles désire faire exécuter des travaux municipaux conformément à la réglementation en vigueur afin d'y réaliser la troisième phase de son projet tel qu'en fait foi la résolution 2022-07-028;

ATTENDU que le promoteur souhaite débiter les travaux au cours de l'année 2023 afin que les unités d'habitation soient occupées à la fin 2024 ou au début 2025; et

ATTENDU que les membres du conseil ont approuvé le *Plan d'aménagement d'ensemble* (PAE) du projet Carré Saint-Charles tel qu'en fait foi la résolution 2022-12-408 et que le projet d'entente est conforme au PAE.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER le projet d'entente pour la réalisation des travaux d'infrastructures pour la phase 3 du projet immobilier Carré Saint-Charles, cette dernière étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante; et

AUTORISER monsieur le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.7
2023-02-083

**ENTENTE TRIAM – PROJET ROMÉO-GAUDREULT ET PISTE
MULTIFONCTIONNELLE CHEMIN DU GOLF EST – APPROBATION**

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SG-23-06 préparé par monsieur Louis-André Garceau, greffier et directeur du Service des affaires juridiques et du greffe; et

ATTENDU l'accord de principe intervenu entre la Ville de Saint-Charles-Borromée et Triam concernant la conclusion d'entente couvrant deux volets, soit la desserte en aqueduc de terrains situés en arrière-lots de la rue Deschamps et le déplacement de la piste multifonctionnelle longeant le chemin du Golf Est.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Louise Savignac**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER le projet d'entente à intervenir entre la Ville et 9396-6307 Québec inc. (Triam) lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante; et

AUTORISER monsieur le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville tous les documents visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.8
2023-02-084

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE – RENOUELEMENT D'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS – AUTORISATION

ATTENDU que la Ville doit prendre des mesures afin d'assurer la protection de ses citoyens et de leurs biens contre les sinistres;

ATTENDU que la mission de la Croix-Rouge, faisant partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, est notamment d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU qu'il est opportun de procéder au renouvellement de l'entente préalablement conclue à cet effet entre la Ville et la Société canadienne de la Croix-Rouge pour l'année 2024; et

ATTENDU le projet de lettre d'entente à intervenir entre les parties joint au sommaire décisionnel SG-23-07.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER le projet de lettre d'entente de services aux sinistrés soumis ce jour au conseil municipal et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour l'année 2024;

ACCEPTER de contribuer à la collecte de fonds de la Croix-Rouge à raison de 0,20 \$ par habitant charlois pour l'année 2024; et

AUTORISER monsieur le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville cette lettre d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.9
2023-02-085

DEMANDE DE STAGE CÉGEP DE LANAUDIÈRE À JOLIETTE – TECHNIQUES DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION – PROFIL ADMINISTRATION PUBLIQUE – AUTORISATION

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SF-23-03 préparé par monsieur Yannick Roy, trésorier et directeur du Service des finances et de la trésorerie, concernant la participation de la Ville au programme *Techniques de comptabilité et de gestion - Profil Administration publique* dispensé au Cégep de Lanaudière à Joliette lequel est unique au Québec;

ATTENDU que cette participation consiste à accueillir un étudiant pour un stage pratique; et

ATTENDU qu'il s'agit d'une belle opportunité de partenariat pour la Ville.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCUEILLIR un(e) étudiant(e) du programme de *Techniques de comptabilité et de gestion - Profil Administration publique* pour une période de 8 semaines (224 heures) à l'été 2023 dans le cadre d'un stage en entreprise faisant partie dudit programme;

QUE le salaire (6 000 \$) qui sera versé à compter de l'arrivée du stagiaire soit financé par le budget de fonctionnement disponible ou par l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté; et

MANDATER monsieur Yannick Roy, trésorier et directeur du Service des finances et de la trésorerie, afin de signer tous les documents donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.10
2023-02-086

OFFRE DE SERVICES FINANCIERS – CAISSE DESJARDINS DE JOLIETTE ET DU CENTRE DE LANAUDIÈRE – RENOUELEMENT

ATTENDU le sommaire décisionnel SF-23-02 préparé par monsieur Yannick Roy, trésorier et directeur du Service des finances et trésorerie, concernant le renouvellement de l'offre de services financiers auprès de la Caisse Desjardins de Joliette;

ATTENDU que l'offre de services actuellement en vigueur prévoit qu'elle peut être renouvelée pour deux ans à compter de son terme; et

ATTENDU que l'offre est avantageuse pour la Ville et que la relation d'affaires est excellente.

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay

IL EST RÉSOLU DE :

RENOUELER pour la période de 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 l'offre de services financiers de la Caisse Desjardins de Joliette aux conditions prévues à cette dernière laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante; et

AUTORISER monsieur Yannick Roy, trésorier et directeur du Service des finances et trésorerie, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2

PRÉVENTION DES INCENDIES

7.2.1
2023-02-087

PARTICIPATION ACHAT REGROUPÉ – REMORQUE ET ÉQUIPEMENTS POUR FEUX DE COMBUSTIBLES LIQUIDES – AUTORISATION

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité; et

ATTENDU que plusieurs municipalités du sud de Lanaudière désirent présenter un projet d'acquisition de remorques à mousse dans le cadre de ce programme d'aide financière.

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

PARTICIPER au projet d'acquisition de remorques à mousse et d'en assumer une partie des coûts;

AUTORISER le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité; et

NOMMER la Ville de Joliette organisme responsable du projet pour la demande de soutien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2.2
2023-02-088

ENTENTE DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE ET FÉLIX SÉCURITÉ INC. – RENOUELEMENT

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SI-23-05 préparé par monsieur Sébastien Toustou, directeur du Service de la prévention des incendies;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de l'entente de services entre la Ville de Saint-Charles-Borromée et l'entreprise Félix Sécurité inc., qui viendra à échéance en mars 2023; et

ATTENDU que cette entente a pour but de fixer les modalités entre les deux parties pour les trois prochaines années.

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

PROCÉDER au renouvellement de l'entente entre la Ville de Saint-Charles-Borromée et Félix Sécurité inc., et ce, pour une durée de trois ans; et

AUTORISER monsieur le maire et le greffier à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3

TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

7.3.1
2023-02-089

CARA – RÉALISATION DU PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PEPPSEP) – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SGTP-23-15 préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur du Service des travaux publics et génie;

ATTENDU les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable qui ont été effectuées et la demande du MELCC de mettre en place un plan de protection des sources d'eau potable; et

ATTENDU que la Ville a réalisé l'analyse de vulnérabilité des eaux de surface en collaboration avec la Corporation d'Aménagement de la Rivière L'Assomption (CARA) et d'autres villes et municipalités du même bassin versant.

Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER un mandat d'accompagnement par la CARA pour la réalisation du plan de protection tel que présenté dans l'offre de services du 25 janvier 2023 au montant de 2 000 \$, plus taxes (frais fixes) plus 6 738,24 \$, plus taxes (répartition selon 3 paramètres); et

FINANCER cette dépense par le budget de fonctionnement (02-412-00-410 - services professionnels, centrale d'eau potable).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.2
2023-02-090

**TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES RUE DE LA VISITATION –
RÉSULTATS OUVERTURE DES SOUMISSIONS – DÉCISION**

ATTENDU que la Ville a été en appel d'offres (AOP2022-06) public pour la réfection d'une partie de la rue de la Visitation;

ATTENDU l'ouverture des soumissions reçues et l'analyse faite par monsieur Jonathan Marion, ingénieur et directeur du Service des travaux publics et génie suivant le sommaire décisionnel SGTP-23-20; et

ATTENDU que la Ville ne dispose pas des crédits suffisants pour octroyer le contrat découlant de cet appel d'offres.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

REJETER toutes les soumissions reçues à l'égard de l'appel d'offres AOP2022-06 – Projet de réfection d'une partie de la rue de la Visitation puisque les crédits ne sont pas disponibles pour le faire; et

PROCÉDER à un nouvel appel d'offres en modifiant le projet tel que recommandé au sommaire décisionnel SGTP-23-20 afin que celui-ci se réalise en 2023 de façon à bénéficier au maximum des subventions obtenues de divers programmes et respecter la stratégie de financement des investissements à long terme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.3
2023-02-091

**DEMANDE D'AVENANT NO 3 – PROJET VISITATION – LES SERVICES EXP –
APPROBATION**

ATTENDU le rejet des soumissions reçues à l'égard du projet AOP2023-06 – Projet de réfection d'une partie de la rue de la Visitation puisque les soumissions reçues ont dépassé largement les crédits disponibles pour le réaliser;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le projet pour que des travaux de réfection soient réalisés en 2023 vu l'état de désuétude des infrastructures et également bénéficier au maximum des subventions reçues tout en respectant la stratégie de gestion des investissements à long terme;

ATTENDU que la modification du projet initial implique aussi la modification des plans et des documents techniques préparés par la firme EXP afin de retourner en appel d'offres public rapidement pour que le projet se réalise en 2023; et

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SGTP-23-17 préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur du Service des travaux publics et génie.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER l'avenant n° 3 au contrat actuellement en vigueur entre la Ville et la firme EXP pour la réalisation de ce projet au montant de 34 165 \$ (taxes en sus) suivant les modalités décrites à la proposition d'affaires de cette firme datée du 20 février 2023; et

FINANCER cette dépense à même le règlement d'emprunt adopté pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.4
2023-02-092

ACHAT D'UNE CAMIONNETTE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU que des soumissions ont été demandées afin de procéder à l'acquisition d'une camionnette pour le Service des travaux publics et génie et l'analyse faite par monsieur Emmanuel Dion, directeur adjoint de la division des travaux publics du Service des travaux publics et génie tel qu'en fait foi le sommaire décisionnel SGTP-23-18; et

ATTENDU qu'il y a lieu de donner à la recommandation en conséquence.

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER à l'entreprise Venne Ford le contrat pour l'achat d'une camionnette pour le Service des travaux publics et génie, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission conforme aux exigences contractuelles de la Ville datée du 17 février 2023 en y ajoutant les accessoires requis (appareils de sécurité, flèche directionnelle, radio CB et lettrage) pour un montant total de 74 678,87 \$ (véhicule : 67 248,87 \$ (taxes incluses), accessoires : 7 430 \$(taxes nettes)); et

FINANCER cette dépense par le fonds de roulement lequel sera remboursé par des versements annuels et égaux à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.5
2023-02-093

ACHAT CAMIONNETTE 4 PORTES À 4 ROUES MOTRICES – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU que des soumissions ont été demandées afin de procéder à l'acquisition d'une camionnette quatre (4) portes à quatre (4) roues motrices pour le Service des travaux publics et génie et l'analyse faite par monsieur Emmanuel Dion, directeur adjoint à la division des travaux publics du Service des travaux publics et génie tel qu'en fait foi le sommaire décisionnel SGTP-23-18; et

ATTENDU qu'il y a lieu de donner à la recommandation en conséquence.

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER à l'entreprise Automobile en direct le contrat pour l'achat d'une camionnette quatre (4) portes à quatre (4) roues motrices pour le Service des

travaux publics et génie, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission conforme aux exigences contractuelles de la Ville datée du 20 février 2023 en y ajoutant les accessoires requis (appareils de sécurité, flèche directionnelle, radio CB et lettrage) pour un montant total de 73 078,43 \$ (véhicule : 65 648,43 \$ (taxes incluses), accessoires : 7 430 \$ (taxes nettes)); et

FINANCER cette dépense par le fonds de roulement lequel sera remboursé par des versements annuels et égaux à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.6
2023-02-094

ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE VENTILATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU le sommaire décisionnel SGTP-23-16 préparé par monsieur Emmanuel Dion, ingénieur et directeur adjoint au Service des travaux publics et génie concernant l'octroi d'un contrat d'entretien des systèmes de ventilation pour l'ensemble des bâtiments municipaux; et

ATTENDU les propositions d'affaires reçues et l'analyse qui en a été faite.

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER à Thermomax le contrat pour l'entretien préventif des systèmes de ventilation de l'ensemble des bâtiments municipaux (incluant la Maison Antoine-Lacombe) pour une période de trois (3) ans ferme avec la possibilité de renouveler le contrat pour deux années séparées (1 + 1) pour un montant de 26 691,45 \$ (taxes incluses), cette entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme aux exigences contractuelles de la Ville; et

FINANCER cette dépense à même les budgets de fonctionnement concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4

LOISIR, PARCS ET COMMUNAUTÉ

7.4.1
2023-02-095

RÉNOVATION DE LA MAISON ANTOINE-LACOMBE – RESSOURCE SPÉCIALISÉE EN ARCHÉOLOGIE – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro DGA-23-10 préparé par monsieur David Cousineau, directeur général adjoint;

ATTENDU que dans le cadre des travaux qui seront réalisés à la Maison Antoine-Lacombe, la Ville doit s'adjoindre une ressource spécialisée en archéologie puisqu'il s'agit d'un site patrimonial; et

ATTENDU que la firme Patrimoine Experts a réalisé l'étude préliminaire et qu'elle dispose déjà d'une connaissance du dossier, cette dernière ayant déposée une offre de services en conséquence.

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER un contrat à la firme Patrimoine Experts afin d'assurer la surveillance des travaux qui seront réalisés à la Maison Antoine-Lacombe suivant une proposition datée du 6 février 2023 au montant de 14 888,11 \$ (taxes incluses), cet octroi étant conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt décrétant cette dépense et son financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4.2
2023-02-096

MANDAT DE SURVEILLANCE DES PLAGES MUNICIPALES – SAISON ESTIVALE 2023 – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU la nécessité d'octroyer un mandat de surveillance des plages municipales pour la saison estivale 2023;

ATTENDU que ce type de service se fait de plus en plus rare sur le marché et qu'il devient de plus en plus difficile de trouver ce type de ressource spécialisée possédant les qualifications requises afin d'assurer une surveillance adéquate et sécuritaire des plages municipales de la Ville;

ATTENDU le projet d'entente de services avec le « Centre Aquatique 1998 inc. » soumis ce jour au conseil municipal pour examen et approbation et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles à cet effet au poste budgétaire numéro 02-760-00-410 et qu'il est en conséquence opportun d'autoriser le transfert budgétaire d'une somme de 3 000 \$ de ce poste vers le poste budgétaire numéro 02-750-01-522.

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER de gré à gré le mandat de surveillance des plages municipales de la Ville pour la saison estivale 2023 à l'entreprise « Centre Aquatique 1998 inc. », pour la somme de 40 563,18 \$ taxes incluses;

APPROUVER le projet d'entente de services avec le « Centre Aquatique 1998 inc. » soumis ce jour au conseil municipal pour examen et approbation et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

AUTORISER monsieur le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée ladite entente, ainsi que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution; et

AUTORISER le transfert budgétaire d'une somme de 3 000 \$ du poste numéro 02-760-00-522 vers le poste numéro 02-750-01-410, afin de permettre le financement de la totalité de la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5

REQUÊTES

7.5.1
2023-02-097

FONDATION CARRÉ ST-LOUIS DE JOLIETTE – SOUPER GASTRONOMIQUE – PARTICIPATION MUNICIPALE

ATTENDU la correspondance reçue du Comité organisateur des événements de la Fondation du Carré St-Louis de Joliette concernant une invitation à un souper gastronomique le 25 mai 2023;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent encourager les objectifs poursuivis par cet organisme, mais que personne n'est disponible pour participer au souper gastronomique; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER à la Fondation du Carré St-Louis de Joliette la somme de 100 \$ à titre d'aide financière afin de soutenir la cause portée par cet organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5.2
2023-02-098

ÉCOLE DES MÉSANGES – FÊTE DES FINISSANTS 2023 – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU la correspondance reçue des enseignantes et de la direction de l'école primaire des Mésanges concernant une demande de contribution financière pour l'organisation d'une fête des finissants pour les élèves de 6^e année qui aura lieu le 19 juin 2023 de 11 h 30 à 2 h 30 au Centre André-Hénault; et

ATTENDU que les membres du conseil désirent soutenir cette activité.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER une aide financière de 140 \$ à l'école primaire des Mésanges afin de soutenir une activité qui se tiendra au Centre André-Hénault, le 19 juin 2023 au cours de laquelle seront remis les diplômes aux finissants de 6^e année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5.3
2023-02-099

LE GROUPE SCOUT DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE – BOUTEILLE-O-THON – AUTORISATION

ATTENDU la correspondance de la part de madame Josée Marcotte, directrice des communications du Groupe Scout de Saint-Charles-Borromée requérant l'autorisation de la Ville de Saint-Charles-Borromée afin de circuler dans les rues de la Ville et de recueillir des contenants vides consignés auprès des citoyens charlois, dans le cadre de leur bouteille-o-thon 2023 qui se tiendra le samedi 22 avril 2023; et

ATTENDU que les membres du conseil municipal désirent encourager les objectifs poursuivis par le Groupe Scout de Saint-Charles-Borromée.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER le Groupe Scout de Saint-Charles-Borromée à circuler dans les rues de la Ville afin de recueillir des contenants vides consignés auprès des citoyens charlois, dans le cadre de leur bouteille-o-thon 2023 qui se tiendra le samedi 22 avril 2023, et à cet effet, procéder à l'émission du permis requis à cette fin;

AUTORISER le prêt de poubelles et de bacs de recyclage par la Ville lors de la tenue de cet événement, selon la disponibilité du matériel; et

AUTORISER l'affichage de l'événement à travers les médias de communication de la Ville jugés pertinents par le Service des communications de la Ville et selon la disponibilité de ces médias.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5.4
2023-02-100

LES CHANTEURS DE LA PLACE BOURGET – PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU la correspondance reçue de monsieur Lucien Dupuis, responsable des relations avec les partenaires pour les Chanteurs de la Place Bourget, concernant une demande de participation financière dans le cadre de leur campagne de financement 2023;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent encourager les objectifs poursuivis par cet organisme; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER aux Chanteurs de la Place Bourget la somme de 250 \$ à titre de soutien financier dans le cadre de leur campagne de financement 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5.5
2023-02-101

JOURNÉE ET SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE – APPUI ET PROMOTION

ATTENDU la tenue de la Journée nationale de la santé mentale positive le 13 mars 2023 ainsi que la Semaine nationale de la santé mentale du 1^{er} au 7 mai prochain;

ATTENDU que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier et que la santé mentale est une responsabilité collective qui doit être partagée par tous les acteurs de la société; et

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal désirent témoigner leur appui et leur soutien relativement à la tenue de cet événement et les objectifs qu'il poursuit.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

PROCLAMER la journée du 13 mars 2023 comme étant la journée nationale de la santé mentale positive et inviter les citoyennes et citoyens charlois ainsi que toutes les organisations et institutions œuvrant sur le territoire de la Ville à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème Créer des Liens et être bien entourés(es);

PROCLAMER la semaine du 1^{er} au 7 mai prochain comme étant la Semaine de la santé mentale et inviter les citoyennes et citoyens charlois à y participer; et

ENJOINDRE le Service des communications de la Ville afin d'assurer la promotion de cette semaine sur les réseaux sociaux de la Ville et autres médias de communication jugés appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0 RÉGLEMENTATION

8.1 PREMIER PROJET – ADOPTION

8.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

8.2.1 DÉPÔT

RÈGLEMENT 2229-2023 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2158-2019 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Janie Tremblay, conseillère municipale, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 2229-2023 modifiant le règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée.

Ce projet de règlement a pour objet de venir préciser que les tarifs décrétés ne s'appliquent pas pour une catégorie spécifique d'organismes et institutions et également décrété un nouveau tarif pour la location de la grande salle du Chalet Bois-Brûlé.

Soyez avisés que le projet de règlement 2229-2023 (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation.

8.2.2 DÉPÔT

RÈGLEMENT 2230-2023 – CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE DANS LA VILLE ET DÉCRÉTANT CERTAINES NUISANCES – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Denis Bernier, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 2230-2023 concernant la paix et l'ordre dans la Ville et décrétant certaines nuisances.

Ce projet de règlement a pour objet de réviser le règlement 990-2008 concernant la paix et l'ordre dans la Ville et décrétant certaines nuisances suite à l'avis de motion qui a été donné concernant le règlement 2225-2022 visant à faciliter l'application de dispositions concernant la paix, l'ordre et le stationnement sur le territoire de la Ville par la Sûreté du Québec.

Cette révision facilitera la compréhension et l'applications des normes décrétées par ces deux règlements.

Soyez avisés que le projet de règlement 2230-2023 (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation.

8.2.3
DÉPÔT

RÈGLEMENT 2221-2023 – DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES POUR LE DÉPLACEMENT DU SENTIER MULTIFONCTIONNEL ET L'AMÉLIORATION DU FOSSÉ LONGEANT LE CHEMIN DU GOLF EST AINSI QU'UN EMPRUNT DE 445 200 \$ À CES FINS – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Chantal Riopel, conseillère municipale, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 2221-2023 décrétant des travaux d'infrastructures pour le déplacement du sentier multifonctionnel et l'amélioration du fossé longeant le chemin du Golf Est ainsi qu'un emprunt de 445 200 \$ à ces fins.

Comme son titre l'indique, ce projet de règlement a pour objet de décréter des travaux d'infrastructures pour le déplacement du sentier multifonctionnel et l'amélioration du fossé longeant le chemin du Golf Est ainsi qu'un emprunt de 445 200 \$ à ces fins.

Ce dernier prévoit également qu'une partie de l'emprunt sera remboursé en partie par une taxe foncière spéciale imposée aux immeubles se trouvant en front du sentier multifonctionnel et par une autre imposée à l'ensemble des contribuables.

La durée de l'emprunt est de vingt (20) ans et il sera financé par l'émission d'obligations remboursable durant toute sa durée par l'imposition annuellement desdites taxes foncières spéciales (riverains/au frontage et ensemble/à la valeur des immeubles).

Soyez avisés que le projet de règlement 2221-2023 (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation.

8.2.4
DÉPÔT

RÈGLEMENT 2203-1-2023 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2203-2022 DE FAÇON À RÉVISER L'ESTIMATION DES COÛTS, AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT EN CONSÉQUENCE ET DÉCRÉTER UNE TAXE FONCIÈRE SPÉCIALE VISANT CERTAINS IMMEUBLES POUR LE REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE L'EMPRUNT – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Robert Groulx, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 2203-1-2023 modifiant le règlement 2203-2022 de façon à réviser l'estimation des coûts, augmenter le montant de l'emprunt en conséquence et décréter une taxe foncière spéciale visant certains immeubles pour le remboursement d'une partie de l'emprunt.

Comme son titre l'indique, ce projet de règlement a pour objet :

- De réviser l'estimation des coûts du projet soit la réalisation de travaux d'infrastructures pour le bouclage du réseau d'aqueduc entre la rue Roméo-Gaudreault et le chemin du Golf Est ainsi que l'aménagement d'un tronçon de piste cyclable;
- Augmenter le montant de l'emprunt en conséquence;
- Décréter une taxe foncière spéciale visant certains immeubles pour le remboursement d'une partie de l'emprunt.

Soyez avisés que le projet de règlement 2203-1-2023 (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation.

8.2.5
DÉPÔT

RÈGLEMENT 2179-1-2023 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE DÉMOLITION 2179-2021 AFIN DE REVOIR LES MODALITÉS RELATIVES AUX GARANTIES – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Louise Savignac, conseillère municipale, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le *Règlement de démolition 2179-2021*.

Ce projet de règlement a pour objet de permettre que soit libérée une certaine portion de la garantie financière exigée lors d'une demande de permis de démolition une fois les travaux de construction du nouvel immeuble complété et ainsi conserver la balance de la garantie financière relative à la partie des travaux d'aménagement extérieur jusqu'à ce que ceux-ci soient complétés.

Soyez avisés que le projet de règlement 2179-1-2023 (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation.

8.2.6 DÉPÔT

RÈGLEMENT 2233-2023 – DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA MAISON ANTOINE-LACOMBE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 636 600 \$ À CES FINS – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Jean-Sébastien Hénault, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le projet règlement 2233-2023 décrétant des travaux de réfection de la Maison Antoine-Lacombe ainsi qu'un emprunt de 636 600 \$ à ces fins.

Comme son titre l'indique, ce projet de règlement a pour objet de décréter des travaux de réfection de la Maison Antoine-Lacombe ainsi qu'un emprunt de 636 600 \$ à ces fins.

L'emprunt sera financé par l'émission d'obligations remboursable sur une période de vingt (20) ans par l'imposition d'une taxe foncière spéciale chargée à tous les contribuables sur la base de la valeur de leur immeuble annuellement durant tout le terme de l'emprunt.

Soyez avisés que le projet de règlement 2233-2023 (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation.

8.3 **SECOND PROJET – ADOPTION**

8.4 **RÈGLEMENT FINAL – ADOPTION**

8.4.1 2023-02-102

RÈGLEMENT 2223-1-2023 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2223-2022 LEQUEL DÉCRÈTE LES TAUX DE TAXES, DE COMPENSATION ET D'INTÉRÊTS AINSI QUE LES MODALITÉS DE PAIEMENTS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 – ADOPTION

ATTENDU le dépôt du projet de règlement 2223-1-2023 modifiant le règlement 2223-2022 lequel décrète les taux de taxes, de compensation et d'intérêts ainsi que les modalités de paiements pour l'exercice financier 2023, sa présentation et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 13 février 2023;

ATTENDU que ce projet de règlement a pour objet d'introduire des dispositions visant à faciliter l'application des nouvelles modalités relatives au mode de tarification pour les services d'aqueduc et le service d'égout; et

ATTENDU que ce projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu'il est disponible pour consultation.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le règlement 2223-1-2023 modifiant le règlement 2223-2022, lequel décrète les taux de taxes, de compensation et d'intérêts ainsi que les modalités de paiements pour l'exercice financier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.4.2
2023-02-103

RÈGLEMENT 2225-2023 – VISANT À FACILITER L'APPLICATION DE DISPOSITIONS CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – ADOPTION

ATTENDU le dépôt du projet de règlement 2225-2023 visant à faciliter l'application de dispositions concernant la paix, l'ordre et le stationnement sur le territoire de la Ville par la Sûreté du Québec, sa présentation et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 13 février 2023;

ATTENDU que ce projet de règlement fait suite à la volonté du conseil des maires de la MRC de Joliette de simplifier et d'uniformiser la réglementation applicable par la Sûreté du Québec en matière de paix, bon ordre et le stationnement; et

ATTENDU que ce projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu'il est disponible pour consultation.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le règlement 2225-2023 visant à faciliter l'application de dispositions concernant la paix, l'ordre et le stationnement sur le territoire de la Ville par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 20 mars 2023 à 20 h.

10.0

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 30.

(Signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

(Signé)

Me Louis-André GARCEAU, avocat
Greffier